



Tract n°014

Paris, le 30 juin 2010

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 / 10.57 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : www.cfdt-lcl.org

INTERESSEMENT DES SALARIES AUX RESULTATS ET AUX PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

Après s'être engagée en 2007, la CFDT signe un nouvel accord d'intéressement de 3 ans à l'issue d'après négociations.

Au regard des revendications CFDT :

- Maintien d'un accord avec formule de calcul simple, lisible et compréhensible pour tous
- Répartition équilibrée entre temps de présence et rémunération brute annuelle
- Bonification du pourcentage de distribution pour tenir compte des incertitudes économiques
- Diminution du seuil de déclenchement pour se prémunir d'une politique de provisionnement massif

Et des résultats obtenus :

- La rémunération variable collective calculée sur un pourcentage du résultat net avant impôt de LCL banque de proximité comme précédemment
- Augmentation de ce pourcentage de distribution de 9,5% à **10%**
- Répartition de l'intéressement entre bénéficiaires à hauteur de 50% de son montant, en fonction du temps de travail et à hauteur de 50% en fonction de la rémunération Brute annuelle
- Seuil de déclenchement ramené de 600 M€ à **530 M€**

La CFDT a paraphé le projet d'accord remis à l'issue des négociations.